



INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH- Version
Date de validation : 19/10/2024

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	PSYCHOLOGUE
Emploi	PSYCHOLOGUE HOSPITALIER
Métier	PSYCHOLOGUE
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale SMD-PL
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0198 – Service de l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	Unités fonctionnelles 2000 et 2001 des unités B et C de l'UHSA

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique de la direction des ressources humaines. A ce titre, il est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle et des personnes qu'il délègue à cet effet, en l'espèce du responsable médical de l'UHSA, qui assure l'entretien annuel d'évaluation.

Il collabore avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle.

Il rend compte de son activité au Directeur, au Chef de pôle, et veille à la qualité et à la sincérité de celle-ci. Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- ▼ Temps de travail : 100 %
- ▼ Cycle hebdomadaire : 38H20
- ▼ Amplitude horaire : « Forfait-jours » en fonction des nécessités de service.
- ▼ Repos : samedis, dimanches et jours fériés.
- ▼ Congés et temps FIR pris dans le respect des règles institutionnelles et de l'organisation du service.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale (SMD-PL) est un pôle de psychiatrie en milieu pénitentiaire et prenant en charge des personnes dont les soins ont un lien avec la justice. Il se compose de 3 services :

- ▼ **Le Service Médico Psychologique Régional (SMPR)** assure le suivi ambulatoire des détenus dans les établissements pénitentiaires de Lyon Corbas (Maison d'arrêt), de St Quentin Fallavier (Centre Pénitentiaire) et



INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH- Version
Date de validation : 19/10/2024

de Meyzieu (Etablissement Pour Mineurs). Il dispose à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas d'un quartier spécifique d'hébergement (Unité Sanitaire de niveau 2).

- ▶ **Le Service de Psychiatrie Légale (SPL)** qui assure au travers de sa Consultation de Psychiatrie Légale (CPL) les soins ambulatoires en milieu libre et des missions spécifiques et d'expertise pour les patients sous-main de justice, en lien avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) et l'offre de soins abordant les « dysphories de genre ».
- ▶ **L'Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée (UHSA)** qui représente le service d'hospitalisation à temps complet. Elle se compose de 3 unités de 20 lits qui accueillent des hommes, femmes, mineurs. Ces personnes peuvent être hospitalisées en hospitalisations libres ou sous mesures de contrainte (SPDRE) et bénéficier de soins équivalents à ceux dispensés en services de psychiatrie de secteur.

Chaque unité de soins de l'UHSA est équipée de 20 lits et d'espaces dédiés à l'isolement (EDI). Elle peut accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs.

Chacune d'entre elles se définit selon des critères d'indication de soins :

- L'unité A Louis WALDAMN est une unité centrée sur la prise en charge des pathologies résistantes, orientée sur la consolidation et le rétablissement ; le projet de soin individualisé de l'usager tient compte de son environnement futur et soutenant ses capacités d'adaptation.
- L'unité B Marcel COLIN et l'unité C Solange TROISIER sont des unités d'entrée accueillant des patients hommes femmes et mineurs souffrant de divers troubles psychiques aigus.

L'UHSA, est une unité interrégionale (23 établissements pénitentiaires pour 8000 détenus environ) destinée à l'accueil et à la prise en charge en hospitalisation complète de détenus hébergés, condamnés ou prévenus, souffrant de troubles mentaux.

Le fonctionnement d'une UHSA repose sur deux principes fondamentaux :

- la primauté du soin, même si le patient demeure sous écrou
- la double prise en charge sanitaire et pénitentiaire pour un accès aux soins dans un cadre sécurisé avec l'optique de la préparation au retour à la vie civile.

Son fonctionnement est celui d'un établissement hospitalier. L'Administration Pénitentiaire assure dans le cadre de ses missions spécifiques, la sécurité périmétrique du bâtiment et intervient en urgence sur sollicitation des soignants dans les unités de soins.

L'accès à l'UHSA est soumis à des contraintes de sécurité :

- autorisation d'accès
- vérification d'identité à l'entrée du bâtiment de l'UHSA
- contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
- passage sous le portique de détection des métaux
- attente aux divers postes de contrôle pour circuler sur le site
- interdiction de conserver du matériel informatique personnel hors autorisation préalable
- obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service

L'équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité. Pour le reste de la structure, l'ouverture des portes est commandée par l'administration pénitentiaire.



INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH- Version
Date de validation : 19/10/2024

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le psychologue réalise dans le respect des règles professionnelles, des évaluations et des prises en charge spécialisées. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge..

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Missions cliniques

- ▶ Participer à l'élaboration pluridisciplinaire du projet thérapeutique individualisé du patient
- ▶ Assurer des soins psychothérapeutiques individuels et de groupe en lien avec les psychiatres référents et les équipes soignantes des unités de soins, et en coordination avec l'équipe pluri-professionnelle
- ▶ Assurer auprès des équipes soignantes un rôle institutionnel et d'expertise clinique
- ▶ Participer aux réunions cliniques, institutionnelles et multi-partenariales
- ▶ Rédiger des notes cliniques et partager les informations pertinentes avec l'équipe pluridisciplinaire
- ▶ Assurer la traçabilité des prises en charge sur le dossier patient informatisé
- ▶ Animer des groupes à visée thérapeutique médiatisés, possiblement transversaux aux trois unités de soins
- ▶ Pratiquer le cas échéant des évaluations et examens psychologiques
- ▶ Participer à l'élaboration du projet du service, déclinaison du projet du pôle, et veiller au respect de leurs objectifs
- ▶ Encadrer des stagiaires psychologues (pour ce faire, un minimum de trois années d'expérience professionnelle est requis, dont au moins une année sur le poste)

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Le professionnel exercera son métier avec rigueur et souplesse. Il inscrit son action dans la politique générale de l'établissement.

Il suspendra le jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social et en gardant une capacité d'analyse et d'évaluation des risques.

8.1. Formation souhaitée

Etre titulaire d'un diplôme d'exercice à la fonction de psychologue clinicien valable en France, enregistré à l'ARS, inscrit au répertoire RPPS.

Pas de pré-requis théorique particulier, mais l'agent doit s'engager à suivre le plan institutionnel de formation de l'établissement et du pôle

8.2. Qualités requises

- ▶ Capacités d'adaptation et de prise en compte des contraintes du soin en milieu pénitentiaire et en milieu hospitalier : se conformer à des éléments réglementaires, tout en maintenant une créativité clinique au service des patients et des équipes
- ▶ Capacités relationnelles, empathie et sens de l'écoute, patience et intérêt pour le travail en équipe pluri-professionnelle, avec attention portée au partage des informations utiles à la continuité du projet thérapeutique
- ▶ Attachement au respect du projet médical de service et implication dans sa mise en œuvre
- ▶ Respect des règles de déontologie et d'éthique professionnelles



<p>INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA</p>

<p>PRP-GRH- Version</p>
<p>Date de validation : 19/10/2024</p>

- ▼ Suspension du jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social
- ▼ Possibilité d’entendre le passage à l’acte transgressif comme un élément de rupture s’intriquant dans l’expérience individuelle du patient, voire parfois dans l’évolution d’une affection mentale, tout en gardant une capacité d’analyse et d’évaluation des risques et pouvoir l’articuler aux troubles psychiatriques.

8.3. Expérience professionnelle

- ▼ Expérience clinique en psychiatrie indispensable, et souhaitée en milieu pénitentiaire
- ▼ Expérience de travail en équipe

8.4. Connaissances spécifiques attendues

- ▼ Connaissances en psychopathologie, psycho-criminologie et victimologie
- ▼ Connaître et animer les groupes à médiation

CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
SMD - PL		
Modifications apportées par la nouvelle version		
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour charte graphique. - Révision présentation UHSA. 		
Rédaction	Vérification	Validation
Dr Charles Edouard LAMBERT Chef de service de l’UHSA	Dr Guillaume GIRET Chef de pôle SMDPL	P.H. DUCHARME Directeur des Soins